



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Ré

Mo
b

11136566

BRUXELLES

29-08-2011

Greffé

N° d'entreprise : 0410.176.475

Dénomination(en entier) : **LA MAISON DU BOIS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Avenue des Volontaires 2 - 1040 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination et démission des administrateurs

L'assemblée générale du 23 Juin 2011 a approuvé à l'unanimité ce qui suit :

Démissions

Mr. Christian Huart, rue Churchill, 340, 6180 Courcelles, démissionne à la fois comme administrateur et comme président de l'association.

Mr. Franz van Hoorebeke, Nieuwe weg, 39, 9940 Sleidinge, démissionne à la fois comme administrateur et vice-président de l'association.

Mr. Eric Hanssens, Rodebeukendreef, 9, à 9831 Deurle démissionne comme directeur général de l'association.

Ces démissions mettent fin aux pouvoirs qui leur étaient attribués précédemment.

Nominations

Mr. Paul André, rue de la Colonelle, 6, 1420 Braine l'Alleud, nommé jusqu'en 2015 devient président de l'association avec tous les pouvoirs afférant à cette fonction. (NN 44101008329)

Rudi Hoebeek, Pikstraat, 50, 1840 Londerzeel, est nommé à la fois comme administrateur et vice-président jusqu'en 2015. (NN. 61070160714)

Mr. François De Meersman, Rue du Village, 88, 5081 Meux, est nommé à la fonction de directeur général de l'association pour une durée indéterminée. Il pourra à ce titre, agissant seul, engager l'association pour tous les actes de gestion journalière et faire usage de la signature sociale afférente à cette gestion, conformément à l'article 17 des statuts. (NN. 77110407346)

Le conseil d'administration est actuellement composé comme suit :

Président : Paul André, rue de la Colonelle, 6, 1420 Braine l'Alleud, né le 10.10.1944 à Mignault.

Vice-Président : Rudi Hoebeek, Pikstraat, 50, 1840 Londerzeel, né le 01.07.1961 à Bornem.

Toutes ces décisions sont prises à l'unanimité.

De Meersman François

Directeur général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature